



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 4^E TRIMESTRE 2022



Au 4^e trimestre 2022, on compte environ 344 900 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

LE NOMBRE D'ENTRÉES EN FORMATION EST EN REcul DE

13,2%

SUR UN AN

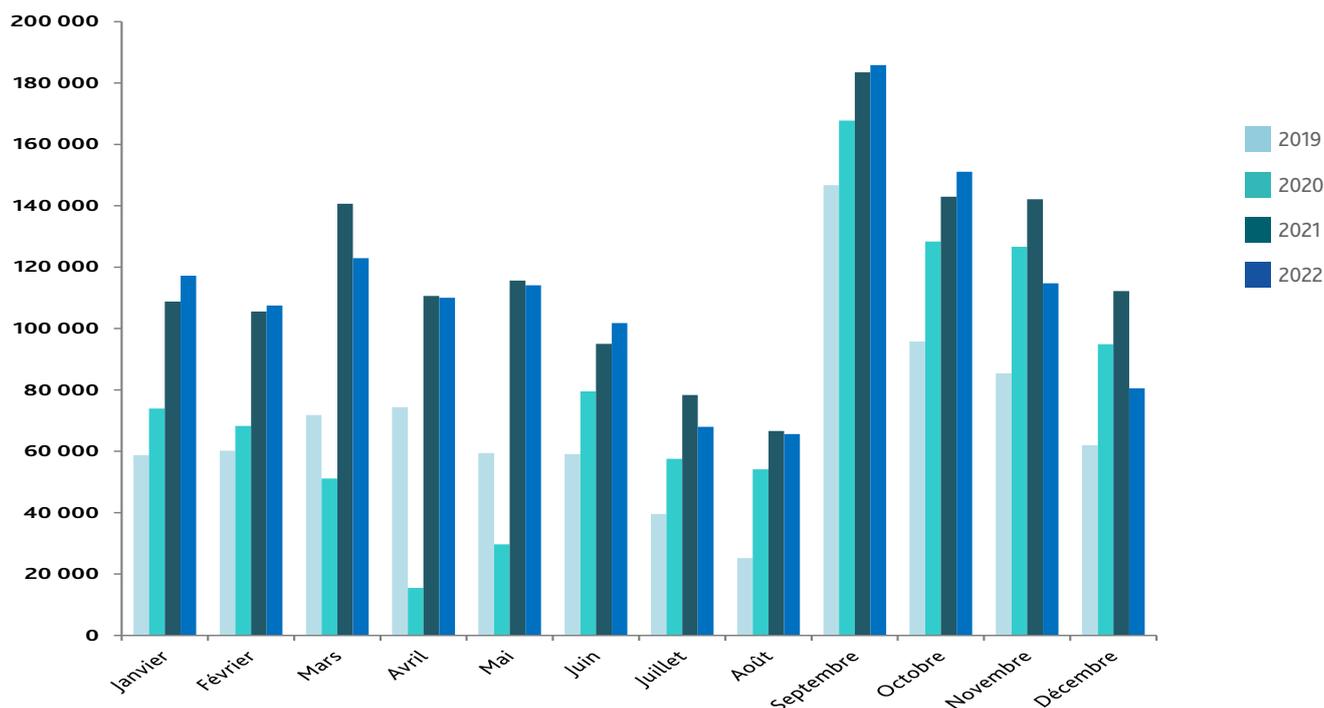
Environ 344 900 entrées en formation au 4^e trimestre 2022, en baisse de 13,2% sur un an

Entre octobre et décembre 2022, 344 900 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont entrés en formation. Le nombre d'entrées en formation enregistre une baisse de 13,2% sur un an mais reste très nettement supérieur au niveau observé au 4^e trimestre 2019 (+42%).

Après deux années de hausses successives, le nombre d'entrée en formation est en léger recul en 2022 (-4,5%) mais reste nettement supérieur à son niveau de 2020.

Entre 2019 et 2021, le très fort développement des formations financées par CPF autonome a contribué à augmenter le nombre total d'entrées en formation et a entraîné de profondes évolutions dans la distribution des caractéristiques des formations et des demandeurs d'emploi formés, en augmentant la part des formations certifiantes et en réduisant leur durée moyenne. Après ces fortes évolutions, 2022 marque une forme de stabilisation : pour la première fois depuis 2019, la part des formations financées par CPF autonome diminue légèrement, au profit des formations financées par Pôle emploi.

GRAPHIQUE 1 ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



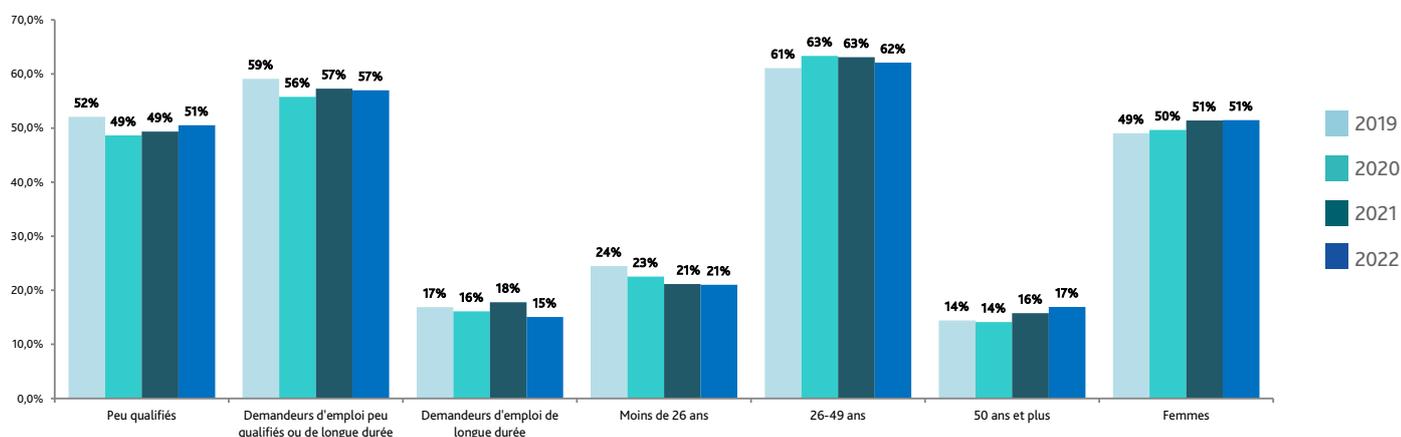
Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

LA PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI PEU QUALIFIÉS OU DE LONGUE DURÉE EST DE 57%

En 2022, près de la moitié des entrants en formation sont des demandeurs d'emploi peu qualifiés (51%), soit une hausse de 2 points sur un an [cf. graphique 2].

Par ailleurs, 15% des bénéficiaires d'une formation sont chômeurs de longue durée (-3 points), en lien avec la baisse de la part des demandeurs d'emploi de longue durée parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi, et environ un sur cinq a moins de 26 ans (stable sur un an). Les femmes restent majoritaires 51% (stable sur un an).

GRAPHIQUE 2 CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRANT EN FORMATION



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

43% ENTRÉES EN FORMATION MOBILISENT LE CPF AUTONOME

En 2022, les formations CPF Autonome pèsent 43% du total des formations de demandeurs d'emploi [cf. tableau 1], soit 570 400 formations, en baisse de 2 points sur un an. L'année 2021 semble marquer la fin de la forte montée en charge de ces formations financées par CPF autonome : entre 2021 et 2022, la part des différents dispositifs de formation tend dans l'ensemble à se stabiliser. Les parts respectives des formations financées par le Conseil régional et des aides individuelles à la formation (AIF) sont en légère baisse (-1 point). Les parts des autres dispositifs sont en légère hausse (+1 point).

Les entrées en formation pour objectif de certification sont les plus nombreuses et concentrent 44% de l'ensemble des entrées en formation (stable sur un an). L'augmentation par rapport à 2019 (+9 points) s'explique par l'arrivée du CPF Autonome dont les formations dispensées sont majoritairement certifiantes (1 formation CPF sur 2 en 2022). La part des entrées pour perfectionnement, élargissement des compétences diminue (-3 points sur un an). Les formations avec objectif de « création d'entreprise » et « adaptation au poste de travail (AFPR, POEI) » augmentent sur un an, respectivement de 1 et 2 points.

TABLEAU 1
RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE ET L'OBJECTIF DE FORMATION

	2019	2020	2021	2022
Ensemble	100%	100%	100%	100%
Par type de formation				
AFC	11%	11%	10%	11%
AIF	32%	13%	10%	9%
POEI	3%	2%	2%	3%
AFPR	7%	5%	3%	4%
POEC	5%	3%	3%	4%
Conseil Régional	35%	28%	23%	22%
Autres formations (Agefiph, etc.)	7%	5%	4%	5%
CPF Autonome	0%	33%	45%	43%
Par objectif de formation				
Certification	35%	42%	44%	44%
Professionnalisation	16%	12%	10%	10%
Pré-qualification	4%	4%	4%	4%
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	10%	7%	5%	7%
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	8%	8%	9%	9%
Mobilisation, aide au projet professionnel	4%	5%	5%	5%
Perfectionnement, élargissement des compétences	12%	15%	17%	14%
Formation à la création d'entreprise	3%	4%	5%	6%
Autres	8%	2%	1%	1%

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

LA DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS EST STABLE SUR UN AN

Entre 2019 et 2021, la durée moyenne des formations suivies par les demandeurs d'emploi a diminué de 123 heures [cf. tableau 2] mais elle tend à se stabiliser en 2022 aux alentours des 320 heures. Seules les formations en POEI et POEC enregistrent une hausse de leur durée moyenne : respectivement +26 heures et +9 heures. La durée des formations financées par le CPF Autonome est la plus faible, elle s'établit à 56 heures, ces formations étant en grande majorité de courte durée. La durée des autres formations (Agefiph, OPCA...) enregistrent une forte baisse sur un an (-110 heures).

Les objectifs de mobilisation, aide au projet professionnel (-33 heures sur un an), perfectionnement, élargissement des compétences (-20 heures) sont les plus concernées par la baisse des durées de formation. Celles pour objectif de remise à niveau voient leur durée augmenter (+18 heures).

TABLEAU 2
DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR TYPE ET OBJECTIF DE FORMATION (EN HEURES)

	2019	2020	2021	2022
Ensemble	443	383	320	319
Par type de formation				
AFC	381	499	526	513
AIF	191	269	250	237
POEI	276	258	264	290
AFPR	273	281	280	273
POEC	344	346	338	347
Conseil Régional	728	792	768	754
Autres formations (Agefiph, OPCA...)	754	754	714	604
CPF Autonome	-	59	59	56
Par objectif de formation				
Certification	681	553	456	464
Professionnalisation	284	315	311	316
Pré-qualification	415	289	257	253
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	275	273	274	281
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	266	233	190	208
Mobilisation, aide au projet professionnel	319	308	295	261
Perfectionnement, élargissement des compétences	273	186	137	116
Formation à la création entreprise	71	54	46	44

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

TROIS CHAMPS DE FORMATIONS CONCENTRENT UN PEU PLUS D'UN TIERS DES ENTRÉES EN FORMATIONS

En 2022, les dix premiers champs de formation concentrent deux-tiers (65%) des entrées en formation¹ [cf. tableau 3]. Plus précisément, cinq champs regroupent la moitié des entrées en formation : le transport (16%), le développement personnel et professionnel (14% ; préparation à un concours, remise à niveau, alphabétisation, etc.), la gestion des organisations (7%), les langues (7%) et la manutention (5%). Au sein de ce top 10, ce sont les formations dans le domaine santé/sanitaire qui ont la durée moyenne la plus élevée (1 339 heures). En revanche, les formations en gestion des organisations (54 heures) et en manutention (101 heures) sont relativement courtes.

TABLEAU 3
DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR DOMAINE DE FORMATION (EN HEURES)

	2019		2020		2021		2022	
	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)
Transport	11%	226	14%	154	16%	119	16%	127
Développement personnel et professionnel	16%	315	13%	311	12%	308	14%	273
Gestion organisations	3%	159	5%	82	6%	63	7%	54
Langues	5%	252	7%	150	9%	107	7%	152
Manutention	7%	123	7%	99	6%	97	5%	101
Santé	4%	1 657	4%	1 491	3%	1 379	4%	1 339
Services commerces proximité	3%	411	3%	371	4%	296	3%	320
Action sociale	4%	1 109	4%	1 089	3%	997	3%	982
Secretariat assistantat	3%	677	3%	653	3%	585	3%	576
Informatique et systèmes d'information	2%	574	2%	557	2%	629	2%	630

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Note : Seuls les 10 premiers champs de formation en 2022 sont présentés ici.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Léo LACHKAR
Direction des Statistiques, des Etudes et de l'Évaluation

1. 66 champs de formation existent actuellement dans la nomenclature.

SOURCES ET DÉFINITIONS

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des trois types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.
- depuis le début de l'année 2020, les entrées en formation financées par la mobilisation du compte personnel de formation (données transmises par la Caisse des dépôts et consignations).

LES TYPES DE FORMATION

- **Compte personnel de formation (CPF)** : l'application « Mon compte Formation » permet aux demandeurs d'emploi de financer intégralement et de manière autonome leur formation en mobilisant leur Compte Personnel de Formation (CPF). Ces formations sont dénommées CPF Autonome.
- **Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR)** et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle) : d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- **Action de Formation Conventionnée (AFC)** : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- **Aide Individuelle à la Formation (AIF)** : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- **Autres formations** : intègrent notamment les stages financés par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCO et Pôle emploi. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

LES OBJECTIFS DE FORMATION

- **Certification** : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).
- **Professionnalisation** : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais elles ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.
- **Pré-qualification** : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.
- **Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation** : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.
- **Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel** : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.
- **Perfectionnement, élargissement des compétences** : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

LA RÉMUNÉRATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux

Des données complémentaires sur la formation des demandeurs d'emploi sont disponibles sur le [site](#).

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

WWW.POLE-EMPLOI.ORG



ISSN 2555-8404